

# CHAMPAGNE GRANDE SENDRÉE 2015

La **Grande Sendrée** est le nom d'une parcelle située sur un sol « crayot kimméridgien », recouverte de cendres suite à l'incendie qui ravagea Urville en 1836. Dans son flacon Louis XV unique, le Pinot Noir et le Chardonnay se révèlent au plus haut niveau.

## LE MILLÉSIME 2015

Le millésime 2015 se distingue par une année chaude, ensoleillée et peu pluvieuse. Après un hiver normal, la sécheresse s'intensifie au printemps et en été, avec des records de chaleur en juillet et août. Heureusement, des pluies salvatrices en août rééquilibrent partiellement le cycle hydrique. L'ensoleillement qui favorise une maturation optimale, donnant des vins riches, expressifs et équilibrés. Une année solaire au fort potentiel de garde.

## SERVICE

Un millésime qui sublimera vos apéritifs. À table, avec un carpaccio de Saint-Jacques ou un Brillat Savarin truffé.

Servir à 8°C.



## VINIFICATION

### ASSEMBLAGE :

55% Pinot Noir.  
45% Chardonnay.

### VINIFICATION :

Culture raisonnée durable.

Pressoir à plateau faible pression. Première presse, tête de cuvée.

Vinification par gravité.

Débourage naturel.

Fermentation malolactique.

Non filtré et non décoloré.

**ÉLEVAGE :** 100% des vins élevés en foudre. Très peu sulfité. Élevage en bouteille pendant 9 ans.

**DOSAGE :** 4,2g/L (liqueur murie 15 ans sous bois).

## DÉGUSTATION

Après huit ans de maturation, la Grande Sendrée 2015 est prête à être dégustée et continuera de gagner en complexité avec quelques années de garde. Cette cuvée révèle une belle complexité aromatique où se mêlent des notes boisées et toastées, subtilement relevées par une touche vanillée. En bouche, l'attaque est ample et chaleureuse, marquée par des accents épicés évoquant le curry, avec une texture beurrée qui apporte une sensation gourmande. La puissance de l'alcool est parfaitement intégrée, offrant une belle structure sans excès. L'ensemble est porté par une fraîcheur équilibrée, qui prolonge la dégustation sur une finale harmonieuse et élégante.